



Destruction de documents-sanction disciplinaire

Par glace

Un collègue fonctionnaire de Justice a voulu détruire des demandes de renseignements, formulées par des professionnels du droit, quant à la situation de dossiers à caractère pénal. (Classement sans suite, mise à l'instruction etc).

D'habitude ces demandes sont classées dans une boîte et détruites une année après, faute de temps, malheureusement.

Il redoute des sanctions disciplinaires très importantes.

Merci à vous, bons réveillons à tous.